



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....33
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2016/185
Dénomination promenade
située le long du boulevard
Pierre Bousquet
Salles de la Médiathèque

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mardi 27 septembre 2016,
que la convocation du conseil avait été
établie le jeudi 15 septembre 2016
Le Maire



ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Sylvie AYOT pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Hugues RICHARD pouvoir à Bernard SOULIE

ETAIENT ABSENTS : /

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le décret n°1350 du 14 octobre 1955 portant sur les conditions de dénomination des rues et places publiques et numérotation des immeubles,

Considérant que l'aménagement de la RD 809 de rocade routière en boulevard urbain comprend une promenade le long du boulevard Pierre Bousquet, du Pont du Larzac jusqu'au rond-point de Cureplat,

Considérant la réalisation d'une médiathèque dans l'espace Capelle-Guibert au sein duquel il est nécessaire de dénommer les salles constituant ce lieu de collection, de conservation et de consultation de documents,

Aussi, après proposition du Comité Consultatif de dénomination des espaces, des équipement et bâtiments publics du 2 août 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

1. **D'APPROUVER** la dénomination de la promenade située le long du Boulevard Pierre Bousquet :
- Promenade de la confluence,
2. **D'APPROUVER** la dénomination de la salle du fonds patrimonial :
- Salle Georges GIRARD,
3. D'approuver la dénomination de la salle polyvalente :
- Salle Olympe de GOUGES,

Accusé de réception

Reçu le 27 SEP. 2016

4. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE





COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....33
Votants.....35

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2016/186
Théâtre de la Maison du
Peuple – Scène
conventionnée Demande de
subvention auprès de la
DRAC Languedoc-
Roussillon-Midi-Pyrénées
Saison 2016/2017

ETAIENT EXCUSES : Sylvie AYOT pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Hugues RICHARD pouvoir à Bernard SOULIE

ETAIENT ABSENTS : /

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mardi 27 septembre 2016, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 15 septembre 2016
Le Maire

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État, modifiée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant que le Théâtre de la Maison du Peuple de Millau, la MJC de Rodez et le Théâtre de la Baleine d'Onet le Château, ont été désignés comme structures de références dans le cadre de la « Scène conventionnée de Territoire » par le préfet de Région et les différentes instances du Département et de la Région,

Considérant qu'un projet artistique défini pour la scène conventionnée de territoire portée par la Ville de Millau et la Communauté d'Agglomération de Rodez remplira les objectifs nécessaires au cadre du dispositif défini par l'Etat,

Considérant que ce programme pluriannuel de préfiguration peut être soutenu par l'Etat dès 2016 et qu'il sera assis par un conventionnement à partir de 2017,

Accusé de réception

Reçu le 27 SEP. 2016

Aussi, après avis favorable de la Commission culture du 12 septembre 2016, il est proposé au Conseil municipal :

1. D'APPROUVER la demande de subvention soumise à l'approbation de la DRAC Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées pour un montant de 50 000 € pour l'année 2016 à partager entre les différentes structures et d'un montant de 150 000 € pour l'année 2017 à partager entre les structures,
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à percevoir les sommes allouées,
3. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.

Ces recettes seront versées sur les budget 2016 et 2017 de la ville de Millau
TS 151 – Fonction 313 - Nature 7478

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU le jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE

